

## La formation des agents des collectivités

**Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales  
au 31/12/2005**

L'analyse des rapports au CTP apporte des données essentielles pour dresser un état des lieux de la politique de formation professionnelle des collectivités en faveur de leur personnel.

Mesurée en nombre de journées de formation, cette synthèse propose un état des lieux et une analyse de l'effort formation des collectivités territoriales en 2005, avant la mise en œuvre de la loi du 19 février 2007 qui pose le principe de la formation professionnelle tout au long de la vie avec le droit individuel à la formation, la validation des acquis de l'expérience, les bilans de compétences, la reconnaissance de l'expérience professionnelle...

étude emploi

Les autres synthèses nationales des rapports  
au CTP sont disponibles sur  
[www.observatoire.cnfpt.fr](http://www.observatoire.cnfpt.fr)

## 2,7 journées de formation par agent

Rapporté à l'ensemble des agents territoriaux, le nombre de journées de formation par agent est estimé à 2,7 jours en 2005. Les agents des services départementaux d'incendie et de secours ont bénéficié en moyenne de 8 jours de formation, les agents des régions de 5,2 jours et les agents des départements de 4,8 jours. Ce ratio pour les communes de moins de 10 000 habitants et les syndicats intercommunaux est inférieur à 2 jours par agent en 2005.

En 2005, 19 % des journées de formation ont été suivies par les agents des départements et 14 % par les agents des communes et établissements communaux de 20 000 à 50 000 habitants.

### La formation des agents territoriaux en 2005

	Répartition des journées de formation (en %)	Nombre de journées de formation par agent (en jour)	Durée moyenne de formation pour les agents ayant suivis une formation (en jour)
Régions	2,0	5,2	7,2
Départements	19,0	4,8	5,8
Com. et étab. communaux de moins de 1 000 hab.	2,0	0,7	4,5
Com. et étab. communaux de 1 000 à 3 500 hab.	5,2	1,6	5,2
Com. et étab. communaux de 3 500 à 5 000 hab.	2,1	1,7	5,9
Com. et étab. communaux de 5 000 à 10 000 hab.	5,8	1,9	5,2
Com. et étab. communaux de 10 000 à 20 000 hab.	8,1	2,3	4,9
Com. et étab. communaux de 20 000 à 50 000 hab.	13,9	2,5	4,8
Com. et étab. communaux de 50 000 à 100 000 hab.	7,5	2,5	4,2
Com. et étab. communaux de plus de 100 000 hab.	10,0	2,9	4,2
<i>Ensemble des communes et étab. communaux</i>	<i>54,6</i>	<i>2,1</i>	<i>4,8</i>
SDIS	10,3	8,0	13,2
Communautés urbaines	3,3	4,1	6,6
Communautés d'agglomération / SAN	3,7	3,2	5,8
Communautés de communes	2,6	2,3	6,3
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	2,8	1,8	5,8
OPHLM	1,2	2,4	4,6
Centres de gestion et CNFPT	0,5	3,0	4,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>2,7</b>	<b>5,2</b>

## La durée moyenne de formation pour les agents ayant suivi une formation est de 5,2 jours

La durée annuelle moyenne est le rapport du nombre de journées de formation par le nombre d'agents (titulaires, stagiaires et non titulaires sur emplois permanents) ayant suivi une formation au cours de l'année d'enquête. Cette durée s'est allongée d'une journée en 4 ans, elle était de 4,2 en 2001. Les SDIS (13,2 jours) et les régions (7,2 jours) ont une durée annuelle moyenne très nettement supérieure à la durée annuelle moyenne totale (5,2 jours). Les communes de 50 000 à 100 000 habitants et les communes de plus de 100 000 habitants ont chacune une durée annuelle moyenne de 4,2 jours, soit un jour de moins que la durée annuelle moyenne totale.

## Un nombre de journées de formation moins important pour les catégories C

Rapporté à l'ensemble des agents ayant ou non suivi une formation, le nombre moyen de journées de formation par agent est resté stable : 2,7 jours par agent en 2005 contre 2,8 en 2003. Le nombre moyen de journées de formation pour les agents de catégorie A (6,1 jours) et C (2 jours) a très légèrement augmenté en 2005 par rapport à 2003. Celui concernant les catégories B reste stable (5,3 jours).

Rapporté aux seuls agents ayant suivi une formation, la durée moyenne de formation est de 5,2 jours. Les agents de catégorie A et B disposent d'un nombre de jours annuels de formation supérieur à la moyenne : environ 6,9 jours par agent ayant suivi une formation contre 4,3 jours pour les agents de catégorie C ayant suivi une formation.

Ainsi, alors que les catégories A et B accèdent à des formations de même durée, l'accès à ces formations est néanmoins plus restreint pour les agents de catégorie B. Les agents de catégorie C ont à la fois un accès plus réduit et des formations de durées plus courtes.

### Nombre de journées de formation par agent et durée moyenne de formation 2005

	Nombre de journées de formation par agent	Durée moyenne de formation (pour les agents ayant suivis une formation)
Catégorie A	6,1	6,8
Catégorie B	5,3	6,9
Catégorie C (hors PACTE)	2,0	4,3
<b>Total</b>	<b>2,7</b>	<b>5,2</b>

## En 2005, 54,5 % des journées de formation sont des formations continues

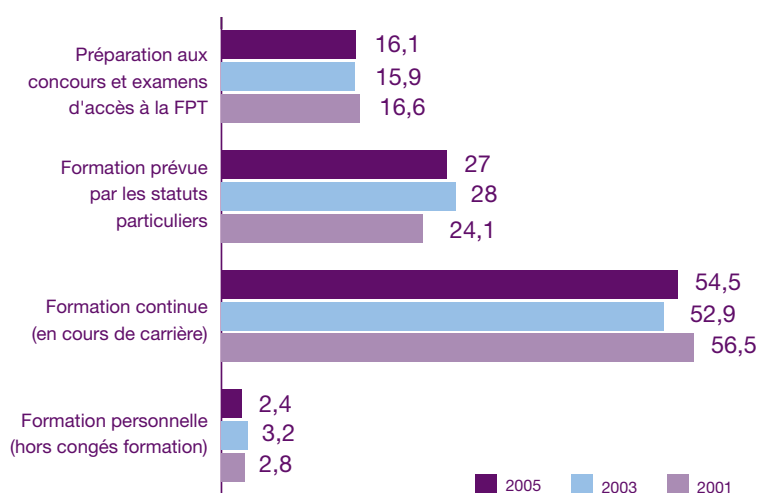
Depuis 1999, la formation continue occupe une place prépondérante parmi les différents types de formation. La moitié des journées de formation lui est consacrée entre 1999 et 2005.

Les formations prévues par les statuts particuliers qui s'étaient développées depuis 2001 (24 % des journées de formation à 28 % en 2003), se stabilisent en 2005 (27 % des journées de formation). Celles-ci comptabilisent plus de jours, de 11 jours en 2001 à 15,1 jours en 2005.

La part des journées de formation consacrée à la préparation aux concours et examens de la Fonction Publique Territoriale est de 16,1 % en 2005. Celle-ci reste, depuis 4 ans, autour de 16 % (16,6 % en 2001). Les formations personnelles sont les moins importantes (2,4 % des journées de formation en 2005).

### Répartition des journées formation par TYPE (en %)

#### Évolution 2005 / 2003 / 2001



#### 4 types de formation sont proposés :

**Préparation aux concours et examens d'accès à la fonction publique territoriale :** participation aux préformations, remises à niveau, y compris les journées de participation aux concours ou examens.

**Formations prévues par les statuts particuliers :** formations initiales d'application (Formation Avant Titularisation, Formation d'Adaptation à l'Emploi).

**Formations continues :** perfectionnement professionnel, formations réalisées en intra, formation diplômantes.

**Formations personnelles :** formations à l'initiative de l'agent, à l'exclusion des stages de formation continue et des congés formation.

## Des disparités selon le type d'employeur

L'évolution de la répartition des journées de formation par type de collectivité montre une diminution des formations continues en cours de carrière au profit des préparations aux concours et examens d'accès à la fonction publique territoriale pour les régions, les départements et les offices publics d'HLM.

Les communes de 1 000 à 3 500 habitants, celles de 50 000 à 100 000 habitants et les communautés urbaines ont diminué entre 2003 et 2005 la part des journées de formation aux préparations aux concours et examens d'accès à la fonction publique territoriale au profit de la formation continue, stabilisant ainsi leurs effectifs.

## Des disparités selon la catégorie hiérarchique

La part des journées consacrées aux préparations aux concours et examens de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la formation continue (en cours de carrière) est relativement plus importante pour les catégories C.

À l'inverse, le poids des formations prévues par les statuts particuliers est relativement plus important pour les catégories A et B.

Le CNFPT au titre de sa cotisation obligatoire occupe une place prépondérante, quelle que soit la catégorie de l'agent, puisqu'il assure 45 % des journées de formation des catégories A, 53 % des journées de formation des catégories B et 36 % des journées de formation des catégories C. De plus, le CNFPT intervient également au-delà de la cotisation obligatoire avec la mise en place de journées de formation en inter, ainsi qu'en intra dans les collectivités.

### Répartition des journées de formation par type de formation et catégorie hiérarchique (en %) en 2005

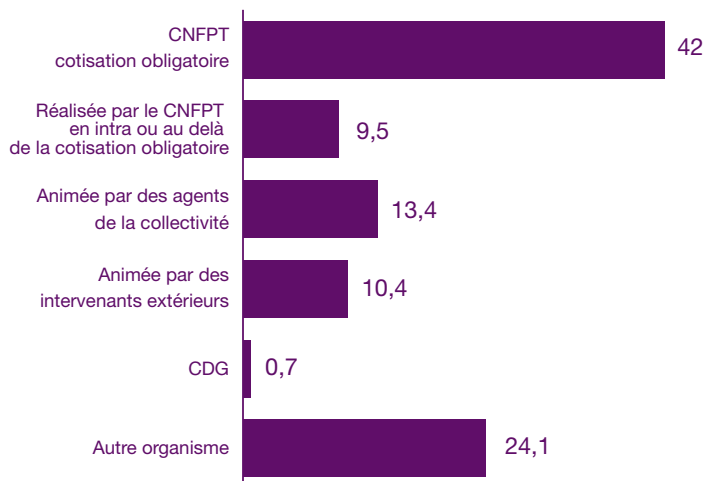
% journées de formation	Préparations aux concours et examens d'accès à la FPT	Formation prévue par les statuts particuliers	Formation continue (en cours de carrière)	Formation personnelle (hors congés formation)	Ensemble des formations
Catégorie A	10,1	42,7	45,5	1,7	100,0
Catégorie B	13,2	41,7	43,0	2,0	100,0
Catégorie C (hors PACTE)	19,6	14,5	63,2	2,8	100,0

## La répartition des journées de formation par type d'organisme varie selon le type de collectivité

Un peu plus de la moitié des journées de formation suivies par les agents des collectivités territoriales sont organisées par le CNFPT : 42 % le sont au titre de la cotisation obligatoire ; 9,5 % sont des journées réalisées par le CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire (6,5% sont des formations réalisées en intra et 3 % concernent des formations en inter).

La majeure partie des journées de formation suivies par les agents des petites et moyennes communes et des communautés de communes est réalisée au CNFPT au titre de la cotisation. En revanche, comparativement à l'ensemble des collectivités, les départements font davantage appel à d'autres organismes (34 % des journées de formation) ou à des intervenants extérieurs (16 %) alors que les services départementaux d'incendie et de secours réalisent eux-mêmes les trois quarts des journées suivies par leurs agents.

### Répartition des journées de formation (en %) selon l'organisme de formation en 2005



## Glossaire ...

**Durée moyenne de formation** : rapport du nombre de journées de formation sur le nombre d'agents (titulaires, stagiaires et non titulaires sur emplois permanents) ayant suivi une formation au cours de l'année d'enquête

**Nombre de journées de formation** : rapport entre le nombre de journées de formation sur l'année et l'effectif total d'agents titulaires, stagiaires et non titulaires sur emplois permanents, y compris ceux qui n'ont pas suivi de formation au cours de l'année.

**Formations intra collectivités** : actions de formations spécifiques organisées à la demande des collectivités et établissements publics pour leurs propres agents.

**Formations inter collectivités** : stages proposés par le CNFPT ou les autres organismes de formation sur catalogue et organisés dans leurs locaux.

## Pour en savoir plus...

À paraître – Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31/12/2005 – Centre National de la Fonction Publique Territoriale : Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale – Direction générale des collectivités locales : Département des études et des statistiques locales.

## Précisions méthodologiques

Le champ des bilans sociaux rassemble les collectivités disposant d'un Comité Technique Paritaire propre (celles de plus de 50 agents) ou relevant du CTP d'un Centre de Gestion. Il est un peu plus restreint que celui de l'enquête de l'Insee sur les effectifs des collectivités territoriales (Colter). A partir des bilans au 31 décembre 2005, 19 813 dossiers ont été retournés - soit directement, soit par l'intermédiaire des centres de gestion de la fonction publique territoriale - dont 16 953 sont finalement exploitables. Le taux de couverture des collectivités est de 32 %, ce qui représente près des deux tiers des personnels titulaires.

### Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale

Place Beauvau – 75008 Paris – tél : 01 53 43 84 10 – télécopie : 01 53 43 84 11

Synthèse réalisée par :

### Centre National de la Fonction Publique Territoriale

#### Observatoire de la fonction publique territoriale

10/12, rue d'Anjou – 75381 Paris cedex 08 – tél : 01 55 27 44 00 – télécopie : 01 55 27 44 01

### Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire - Direction générale des collectivités locales

#### Département des études et des statistiques locales

2, place des Saussaies – 75008 Paris – tél. : 01 49 27 31 87 – télécopie : 01 49 27 34 29

Publication réalisée et diffusée par l'Observatoire de la Fonction publique territoriale

Directeur de publication : André Rossinot / Co-directeur de la publication : Jacques Charlot

Rédacteur en chef : Mohamed Amine / Rédacteur : Natacha Devriendt, Nadia Rustand

Tous les numéros des Synthèses, ainsi que l'ensemble des publications de l'Observatoire de la fonction publique territoriale sont consultables sur notre site : [www.observatoire.cnfpt.fr](http://www.observatoire.cnfpt.fr)



OBSERVATOIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

[www.observatoire.cnfpt.fr](http://www.observatoire.cnfpt.fr)

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

10-12, rue d'Anjou – 75381 Paris cedex 08 – Tél. : 01 55 27 42 12 – Fax : 01 55 27 42 28 – [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)